



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 089-200067114-20230629-DEL2023\_106-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023-106**

**OBJET : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vincelottes - Projet de modification simplifiée –  
Approbation des modalités de mise à disposition du public**

**SEANCE DU 29 JUIN 2023**

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023 à 09 h 00 à la salle du Pôle Rive Droite - 16-18 avenue de la Résistance à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

### ***Nombre de membres***

*En exercice : 64*

*Présents : 52*

*Votants : 60 dont 8 pouvoirs*

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON GIRAUD, Patrick CROS, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Sylvie DUMESNIL, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Pierre FERRIER, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Anne GUYNOT DAHLEM, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Julien JOUVET, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maryse NAUDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PREAU, Rémi PROU-MELINE, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI

Absents représentés par leur suppléant : Stéphane ANTUNES par Anne GUYNOT DAHLEM, Christian BOULEY par Sylvie DUMESNIL, Frédéric PETIT par Pierre FERRIER, Stephan PODOR par Patrick CROS.

Pouvoirs : Céline BÄHR À Philippe VANTHEEMSCHE, Jean-Luc BRETAGNE À Michel BOUBOULEIX, Gérard DELILLE À Arminda GUIBLAIN, Olivier FELIX À Christophe BONNEFOND, Isabelle JOAQUINA À Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ À Vincent VALLÉ, Laurent PONROY À Pascal HENRIAT, Maryline SAINT ANTONIN À Carole CRESSON GIRAUD

Absents non représentés : Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET, Bernard Riant, Yves VECTEN

Secrétaire de séance : Francis HEURLEY



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 089-200067114-20230629-DEL2023\_106-DE



**Rapporteur : Christophe BONNEFOND**

Un arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 12 mai 2023 a prescrit la modification simplifiée du PLU de la commune de Vincelottes afin de rectifier une erreur matérielle et de compléter les annexes du PLU :

- Il a été intégré au règlement du PLU que les zones à urbaniser 1AU devaient faire l'objet d'un aménagement d'ensemble. Toutefois, compte tenu de la configuration de ces zones, cette obligation n'est pas pertinente dans le cas de la commune de Vincelottes,
- D'ajouter aux annexes du PLU un plan des zones couvertes par le Droit de Prémption Urbain, suite à une demande des services de l'État,
- D'ajouter aux annexes du PLU, les éléments de prescription du Plan de Prévention des Risques Inondation, publiés après l'approbation du PLU de Vincelottes.

Il appartient au Conseil Communautaire de définir les mesures de concertation avec le public. Il est proposé les mesures suivantes :

- Le dossier de modification simplifiée sera mis à disposition du public pendant une durée de 1 mois.
- L'exposé des motifs, les documents annexes et un registre, permettant au public de consigner ses observations, seront mis à disposition au siège de la Communauté de l'Auxerrois ainsi qu'à la Mairie de Vincelottes, aux dates et jours d'ouverture habituels.
- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de la Communauté de l'Auxerrois et à la Mairie de Vincelottes, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vincelottes,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

---

**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstentions : 3 Mani CAMBEFORT, Sophie FEVRE, Rémi PROU-MELINE
- n'a pas pris part au vote : 0




communauté  
de l'auxerrois

- absents lors du vote  
VECTEN.

: 4 Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET, Bernard Riant, Yves

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Crescent MARAULT

Affiché le : 05.07.23

Envoyé en préfecture le 06/07/2023  
Reçu en préfecture le 06/07/2023  
Publié le   
ID : 089-200067114-20230629-DEL2023\_106-DE